

3 février dernier, c'est-à-dire il y a vraiment très peu de temps.

J'aurais aimé savoir s'il s'agit encore d'un effet d'annonce parce que, pour l'instant, les effets d'annonce se multiplient, ou si les futurs exécutifs auront de quoi travailler dans le cadre, notamment du Plan PST de M. Furlan, à propos duquel, voici deux semaines, lors des débats sur le Code du logement, M. Nollet a dit que le plan d'ancrage communal ne rentrait pas.

Je crois qu'il faut véritablement rationaliser tout cela.

Monsieur le Ministre-Président, il faut nous rassurer ou alors dire que ces effets d'annonce ne sont que des effets d'annonce et que nous verrons, en 2014, en 2016, 2018, je n'en sais rien.

À mon sens, le droit de tirage global s'impose et j'aimerais vous l'entendre dire clairement.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre-Président Demotte.

**M. Demotte,** Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Madame la Présidente, Monsieur le Député, je ne vais évidemment pas me prononcer sur les déclarations d'un ministre d'un autre niveau de pouvoir.

Par contre, je peux vous dire ce à quoi nous nous sommes engagés. Dans notre Déclaration de politique gouvernementale, tant en Fédération Wallonie-Bruxelles, que pour la Wallonie, nous nous sommes engagés à mettre en œuvre un système qui établisse – ce qui est votre souhait, et je peux vous le dire, Monsieur Jamar, le mien aussi – davantage de transparence dans un certain nombre de processus.

Qu'allons-nous faire ? D'abord, sur la réalité actuelle, nous vivons dans un régime où les subsides sont de nature différente, tantôt liés – domaine que vous connaissez bien par la fonction qui fut la vôtre à un moment donné au contact du Fédéral – à la Loterie nationale. La répartition est déjà claire : à peu près 70 % sont dédiés à la personne handicapée, 10 % aux personnes du troisième âge, 4 % pour le tourisme et le solde pour ce qu'on appelle les éléments d'images de prestige.

Pour les autres subventions, vous en avez qui sont immédiatement liées au subventionnement de la Communauté germanophone. Nous avons, en l'occurrence, un montant d'à peu près 1,5 million d'euros qui est un montant compensatoire à des besoins qui sont eux-mêmes liés à l'enseignement en Communauté germanophone.

Viennent ensuite les subventions classiques qui ont trait à la promotion de l'image de la Wallonie, au titre desquelles, notamment, certaines sont plus dédiées encore à des moments précis comme les fêtes de Wallonie – et la Ville de Namur en est le porteur de projet. Chaque année, d'ailleurs, je commande les montants qui leur sont donnés.

En-dehors de tout cela, vous avez enfin les subventions liées à des politiques sectorielles.

Je ne pense pas qu'il soit utile de procéder à une centralisation de tous ces subsides en un seul pot commun. Je pense, en effet, que les ministres doivent exercer leurs responsabilités. Par contre, la transparence est nécessaire. Dans la double Déclaration de politique régionale et communautaire qui a été décidée et va être mise en œuvre par un accord de coopération, nous disposons déjà d'un outil : la publication, sur la base annuelle, de l'ensemble des montants des subsides qui sont accordés. Cela permettra, dans les deux assemblées parlementaires qui sont les nôtres, tant ici en Wallonie qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles, d'avoir une vision claire sur ces mécanismes.

Je termine par un mot sur une expérience pilote, celle du Ministre Furlan, relative au droit de tirage : nous allons évidemment tirer toutes les conclusions et voir s'il y a lieu de le généraliser ou dans quelles proportions.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Jamar.

**M. Jamar** (MR). – J'observe que, sous des mots feutrés, M. le Ministre-Président dit autre chose que le Ministre fédéral M. Magnette – dont il ne lui appartient effectivement pas d'apporter un commentaire, mais il appartient néanmoins à la même formation politique. Selon lui, il faut centraliser. Vous venez de dire, il y a 17 secondes : « *Il ne faut pas centraliser ce qui est décentralisé aux communes* », en gros. Vous avez cité, Monsieur le Ministre-Président, tous les subsides comme les Fêtes de Wallonie ou d'autres choses qui sont des politiques propres ou des communications au gouvernement.

Par contre, pour les autorités locales en tant que telles, je n'ai pas entendu dire qu'il fallait centraliser. Vous avez dit le contraire de ce que M. Magnette a dit. J'en prends acte, chacun jugera.

À quand un véritable cadastre des subsides ? Il y a des petites et moyennes communes qui n'ont pas l'outil en tant que tel et qui ne peuvent pas les connaître. Ainsi, on a souvent des appels à projets trois semaines avant la remise des projets ; il est donc parfois matériellement impossible de rentrer un projet à temps. J'interpelle tout le gouvernement sur cette question.

**QUESTION**  
**DE M. FOURNY À M. ANTOINE,**  
**MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES,**  
**DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION**  
**ET DES SPORTS,**  
**SUR**  
**« LA RÉACTION DE LA WALLONIE À LA**  
**PROPOSITION DE LA MINISTRE GROUWELS**  
**DE TAXATION AU KILOMÈTRE ET SES**  
**CONSÉQUENCES POUR LES ZONES RURALES »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question de M. Fourny à M. Antoine, Ministre du Bud-

get, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « la réaction de la Wallonie à la proposition de la Ministre Grouwels de taxation au kilomètre et ses conséquences pour les zones rurales ».

La parole est à M. Fourny pour poser sa question.

**M. Fourny** (cdH). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, j'aurais pu m'inscrire dans le débat qui nous occupait tout à l'heure concernant la vignette automobile. C'est un complément d'information, mais c'est surtout une réaction par rapport aux propos tenus par la Ministre régionale bruxelloise Grouwels, Ministre des Transports, qui soutient l'idée qu'il y a lieu, pour la Région bruxelloise, de maintenir une taxe au kilomètre qui pourrait être modulée sur la base de toute une série d'éléments, notamment la situation des véhicules, en fonction des heures de pointe, les quartiers fréquentés, les incidences environnementales, et cætera. Vous pouvez consulter son site *web*.

Le facteur le plus important et le plus inquiétant est celui d'imaginer une taxe au kilomètre pour les véhicules dits légers.

Vous avez fait état de ce qu'un accord était intervenu entre les trois régions, qu'un consortium était en train d'étudier la faisabilité technique et juridique et que vous attendiez des résultats.

J'aimerais connaître la position du gouvernement. M. Picqué est également intervenu. Ses propos étaient plus nuancés. Il partageait l'idée éventuelle d'une taxe au kilomètre sur Bruxelles, mais elle ne devait, selon lui, pas s'ajouter à une taxe forfaitaire. Il y avait, dès lors, lieu d'étudier éventuellement la question.

J'ai déjà eu l'occasion de le dire à de nombreuses reprises à cette tribune, on comprendrait qu'il n'est pas pensable d'imaginer une taxe au kilomètre en Wallonie et, en particulier, au niveau des zones rurales. Ici, je me fais une nouvelle fois le porte-voix des zones rurales telles que celle du Luxembourg où nous avons la contrainte de nous déplacer en effectuant de nombreux kilomètres. Ce type de taxe au kilomètre n'est, dès lors, pas envisageable.

Je veux connaître la position de la Région wallonne par rapport au caractère forfaitaire ou kilométrique de cette taxe, en insistant sur le fait qu'à mon avis, celle-ci doit être forfaitaire. On ne peut pas envisager une taxe au kilomètre, compte tenu de la configuration de notre région et de certaines provinces.

Je souhaite également insister sur le fait qu'il faut un accord des trois régions.

Où en sommes-nous dans ce débat quant au caractère forfaitaire ou au kilomètre parcouru de véhicules légers ?

Je souhaite obtenir une position claire de la part du gouvernement à ce propos, en réaction aux propos tenus par la Ministre Grouwels qui, de manière insidieuse, relance ce débat ô combien complexe.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Antoine.

**M. Antoine**, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Madame la Présidente, chers collègues du gouvernement et du parlement, je pense que la question de M. Fourny est pertinente et appelle une clarification de votre gouvernement devant cette assemblée.

Clairement, le 21 janvier 2011, nous avons eu un accord avec la Flandre et Bruxelles au terme duquel il y a une taxation kilométrique pour les poids lourds et une taxation à la durée pour les véhicules légers.

J'ai rappelé tout à l'heure le consortium que nous avions choisi, par marché public, pour mener à bien cette opération délicate, sachant qu'il y a des divergences quant à la qualification redevances et taxations.

Au-delà de cette difficulté – et en cela, je prends totalement mes distances par rapport à Mme Cassart-Mailleux qui dit qu'il y a du retard dans le chef de la Wallonie, c'est totalement faux –, il y a le retrait des Pays-Bas au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Qui sommes-nous pour décider pour eux ?

Enfin, vous avez raison, Monsieur Fourny, il y a la récente déclaration de Mme Grouwels d'instaurer une forme de taxation au kilomètre pour la zone RER. Si nous devons agir de la sorte, immanquablement, il nous faudrait revoir l'accord de coopération, ne fût-ce que parce que la zone RER concerne le Brabant wallon et le Brabant flamand, donc la Région wallonne et la Région flamande. Il faudrait donc rouvrir le débat. Au passage, il faudrait d'abord un accord de Gouvernement bruxellois dans son entièreté.

Il faudrait également un accord des deux autres régions – accord non seulement sur la zone, mais également sur la question des voitures de société qui a toujours été un point d'achoppement entre les différentes régions.

Par rapport à la volonté du gouvernement, nous nous en tiendrons à l'accord de janvier 2011 : les poids lourds au kilomètre et les véhicules légers à la durée. En cela, la préoccupation qui est la vôtre – et que je comprends, de la réalité du monde rural où malgré tous les efforts du groupe TEC SRWT, il n'y a pas toujours une réponse adaptée et où la voiture est évidemment un élément essentiel de déplacement – est rencontrée. Cela ne coïncide donc pas avec l'accord gouvernemental, même si nous avons la volonté, dans la fiscalité automobile, d'intégrer des paramètres environnementaux, comme je l'ai indiqué tout à l'heure.

Il reste alors une formule plus modeste d'un projet-pilote pour valider techniquement le système. Parce qu'une chose est l'annonce politique de Mme Grouwels, une autre est d'avoir un système informatique administratif qui le permette. Nous sommes encore loin du compte.

Aujourd'hui, dans le cadre des quelques échanges – comprenez-moi bien, Monsieur Fourny – et discussions très libres, nous pourrions avoir un projet-pilote pour implémenter, à titre de test et non pas de recettes en tant que telles, un système embarqué pour les véhicules des administrations régionales.

Voilà ce qui est aujourd'hui sur la table pour pouvoir valider le modèle qu'elle soutient. Aujourd'hui, ce n'est pas compatible avec notre Déclaration de politique régionale, cela n'a pas fait l'objet de discussions et encore moins d'accords de coopération avec les deux régions voisines.

**Mme la Présidente.** – Merci, Monsieur le Ministre, je ne doute pas qu'on aura l'occasion d'en discuter plus longuement ultérieurement.

La parole est à M. Fourny.

**M. Fourny** (cdH). – J'espère qu'on n'en discutera pas trop longtemps, Madame la Présidente, et que l'accord restera ce qu'il est.

**Mme la Présidente.** – Je disais cela pour inviter M. Antoine à conclure.

**M. Fourny** (cdH). – Je me permets justement d'insister sur le fait qu'un accord est un accord. Les accords convenus et pris concernant l'accord de coopération envisagé et la taxe forfaitaire pour les véhicules légers doivent rester ceux-là. Je ne souhaite pas qu'on ouvre inutilement la porte à une autre réflexion qui risque d'être dommageable pour une partie de la population du territoire de la Région wallonne. Je resterai donc très vigilant par rapport à l'évolution de ce dossier.

Je prends acte que l'accord est scellé et qu'il n'y a pas lieu, en l'état, de le remettre en question.

**QUESTION**  
**DE M. BOLLAND À M. NOLLET,**  
**MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**  
**ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,**  
**SUR**  
**«L'AVENIR DE L'INDUSTRIE SOLAIRE AU**  
**REGARD DE LA RESTRUCTURATION DU**  
**GROUPE BEKAERT »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question de M. Bolland à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur «l'avenir de l'industrie solaire au regard de la restructuration du groupe Bekaert».

La parole est à M. Bolland pour poser sa question.

**M. Bolland** (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, nous savons tous qu'un des axes importants de la politique du gouvernement transcrite dans la Déclaration de politique régionale est le lien entre les politiques environnementales et le développement économique.

Sous cet angle, nous venons d'avoir ces derniers jours, via la presse, une très bonne et une mauvaise nouvelle.

Je m'en voudrais de ne pas évoquer d'abord la très bonne nouvelle qui est l'annonce du lancement concret, pragmatique de l'alliance emploi-environnement que vous avez mis en œuvre avec l'ensemble de vos collègues du gouvernement. On ne peut évidemment que s'en réjouir puisque cela devrait contribuer à créer un certain nombre de milliers d'emplois non délocalisables au niveau du territoire wallon et nous en avons bien besoin dans ces filières.

Maintenant, la mauvaise nouvelle pour laquelle j'aimerais avoir votre sentiment dans le cadre d'une question d'actualité à ce sujet. Il s'agit des 600 licenciements annoncés par l'entreprise Bekaert. Il s'agit surtout des commentaires assez catastrophiques qu'a pu faire la presse, notamment le journal *Le Soir*, au sujet de l'industrie des énergies renouvelables : fabrication de panneaux solaires, de panneaux photovoltaïques, d'éoliennes, tout ce qu'il faut vraiment dans la phase d'industrialisation au début de ce processus. La presse utilise les termes de « *désastre de l'industrie européenne* », espace économique dans lequel nous nous trouvons en tant que petite Wallonie, bien entendu.

Mon inquiétude porte sur le point suivant. Je pense réellement que la filière environnement-économie que vous lancez aura des effets très concrets dans les court et moyen termes. Néanmoins, pour une région comme la nôtre, l'économie, c'est aussi l'exportation et les grands équilibres de nos chiffres commerciaux. Si, à moyen terme, l'exploitation de cette filière nous amène à importer toutes les matières premières, tous les produits dont nous avons besoin pour faire de l'isolation dans les maisons et plus largement de la politique environnementale en Wallonie, nous risquons alors évidemment de creuser des déficits qui pourraient être préjudiciables à moyen terme au développement économique de la Wallonie et à la création d'emplois.

Je voudrais avoir votre sentiment, Monsieur le Ministre, puisque vous êtes en charge de cette matière, sur cette mauvaise nouvelle dont vous n'êtes évidemment pas responsable. J'aimerais aussi voir avec vous les perspectives que le Gouvernement wallon entend peut-être tirer par rapport à ce désastre de l'industrie européenne qu'a relaté la presse la semaine dernière.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Nollet.

**M. Nollet**, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Je remercie M. le Député Bolland pour sa question parfaitement d'actualité. C'est effectivement ce soir que nous scellons l'alliance emploi-environnement première du nom – vous êtes vraiment pleinement dans l'actualité – avec bien entendu le ministre-président et mes collègues du gouvernement, mais surtout avec les 41 partenaires du Gouvernement wallon qui signeront leurs engagements réciproques. Car c'est